



UniHA proposera du linge plat respectueux de l'environnement aux hôpitaux



UniHA a attribué à une entreprise française, TGL Tissus Gisèle (Vosges), un marché de linge plat sans rejets toxiques dans l'eau, respectueux de la réglementation environnementale.

Depuis janvier 2018(1), la réglementation européenne prévoit de durcir les critères de rejets des blanchisseries hospitalières qui ne respectent pas les nouvelles normes de rejet de substances dangereuses dans l'eau, avec un barème de taxes qui vont s'intensifier en 2020. Afin de permettre aux hôpitaux, qui sont confrontés au défi des rejets de substances dangereuses dans l'eau, de trouver des articles totalement conformes à la nouvelle réglementation environnementale, **UniHA** propose une nouvelle offre de grand linge plat (draps de lit, taies, alèzes...). Ce marché a été attribué à une entreprise française, TGL Tissus Gisèle (Vosges).

UniHA avait déjà confié des marchés de grand linge plat au fournisseur vosgien. Il a demandé à un laboratoire de recherche d'analyser les substances chimiques et toxiques contenues dans ces draps de fabrication française. Ils se sont révélés exempts de toute trace chimique, de produit allergène et cancérigène et de pesticides. "Les toxiques se trouvent habituellement dans l'apprêt utilisé pour le tissage des linges. Et les produits que nous avons choisis ne contiennent pas cet apprêt chimique", précise Jérémy Bucia, acheteur national UniHA, spécialiste des textiles et de leur entretien". C'est principalement ce qui a permis à l'entreprise vosgienne de se voir attribuer le nouveau marché qui entre en vigueur en janvier 2019.

UniHA se réjouit de proposer "une offre de qualité, respectueuse de l'environnement, à la différence d'autres offres privilégiant le seul critère du prix". Pour ce qui concerne la qualité du drap, deux grammages différents sont disponibles de manière à s'adapter aux besoins des hôpitaux.

www.decision-achats.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

(1) Le ministère de la Transition Écologique et Solidaire a publié le 6 octobre 2017 au JORF l'arrêté ministériel destiné à limiter les rejets de substances dangereuses dans l'eau. Ce texte est disponible [ici](#).